

5^{ème} Trophée de Trélazé

Dimanche 14 Juin 2026

RÈGLEMENT

Article 1 : DÉROULEMENT DU TOURNOI

A) Accueil des joueurs :

Accueil des joueurs à partir de 9h, pointage de 9h à 9h45 ; début du tournoi à 10h

Le tournoi est limité à 90 participants afin de préserver d'excellentes conditions de jeu.

B) Cadence :

Le tournoi se déroule en :

7 rondes, cadence Fischer 15'+ 5 sec/coup. Homologation 71686 pour le Rapide Fide et National.

C) Lieu du tournoi :

Centre Jean Guéguen - 1, rue Louis Pasteur, 49800, Trélazé

D) Règles du Jeu :

Les règles appliquées sont celles du 93^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et adoptées par le bureau de la FIDE, ainsi que l'annexe A pour les parties rapides. L'article A5 s'appliquera pour la compétition.

En particulier:

La chute du drapeau **est annoncée** par l'arbitre comme prévu dans le règlement.

Le premier coup illégal sera pénalisé d'une minute de plus pour l'adversaire, le second coup illégal du même joueur sera pénalisé par la perte de la partie. Un coup illégal est achevé quand le joueur a appuyé sur sa pendule. Si l'arbitre observe cela, il ajoutera une minute de plus à l'adversaire, en cas de premier coup illégal. En cas de deuxième coup illégal, l'arbitre déclarera la partie perdue. Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

Si un joueur utilise ses deux mains pour jouer un coup (en cas de roque, prise ou promotion), cela sera considéré comme un coup illégal.

Si un joueur appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal.

Si l'arbitre observe deux rois en échec ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la partie nulle.

Article 2 : LICENCES

Tout joueur français pour participer au 5^{ème} Trophée de Trélazé doit avoir une licence A ou B. Les joueurs étrangers (hors fédération FRA), doivent être inscrits à la FIDE.

Article 3 : CLASSEMENTS ELO

Par directive de la D.N.A (Direction Nationale de l'arbitrage), le classement pris en compte est le classement FIDE Rapide, à défaut le classement FIDE Lent, à défaut le classement RAPIDE National.

Article 4 : APPARIEMENTS ET CLASSEMENTS

A) Mode : Appariements et classements assistés par ordinateur (programme Papi 3.3.8).

B) Système : Système de Haley

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge :

1199 pour les vétérans, seniors plus, seniors, juniors, cadets et minimes ; 999 pour les pupilles et benjamins ; 799 pour les petits-poussins et poussins.
--

C) Classement individuel :

Il s'effectue en fonction du nombre de point(s) de partie (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est obtenu par le Buchholz tronqué du plus mauvais score des adversaires rencontrés, puis le Buchholz et enfin par la Performance.

D) Diffusion des appariements :

Les appariements seront projetés dans la salle de jeu.

Article 5 : RÉSULTATS

Les joueurs doivent annoncer leurs résultats à la table de marque. S'il n'y a pas de résultat quand l'arbitre récupère la feuille pour la saisie, il fera un appel au micro, attendra une minute et s'il n'a pas le ou les résultats manquants, il mettra un double zéro et lancera les appariements de la ronde suivante.

Article 6 : HORAIRES INDICATIFS

1 ^{ère} ronde 10h	2 ^e ronde 10h50	3 ^e ronde 11h40
4 ^e ronde 14h	5 ^e ronde 14h50	6 ^e ronde 15h40
7 ^e ronde 16h30		

Les horaires peuvent être adaptés si besoin. Remise des prix vers 17h15-17h30

Article 7 : FORFAITS

Si un joueur n'est pas présent devant l'échiquier 15 minutes et 5 secondes après le démarrage de sa pendule, il perdra la partie par forfait. Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante. Tout joueur absent à la ronde 1 sera forfait général, à moins de s'être présenté auprès du corps arbitral avant la fin de saisie des résultats de la ronde 1. Deux forfaits consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi. Tout forfait ou tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement au directeur juridique de la DNA de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : INSCRIPTION ET PRIX

Frais d'inscription : 6 € < - 20 ans ; 12 € à partir de 20 ans

Inscription obligatoire au plus tard le samedi 13 juin à 14h, dans la limite du nombre de places disponibles.

Les prix ne sont ni cumulables, ni partagés ; ils sont attribués en cas d'égalité de points de partie au joueur à la place réelle (en cas d'égalité entre 2 joueurs ou plus aux départages, les prix seront accordés dans l'ordre de la grille). Les joueurs non présents à la remise des prix ne pourront prétendre à aucun prix. Les prix sont réservés aux joueurs classés. La liste des prix sera affichée avant la 4^e ronde. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général, puis prix par tranches ELO, puis prix spéciaux.

Article 9 : APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET PORTABLES

Tout appareil électronique doit être éteint (téléphone portable, ou montre connectée) pendant une partie, l'émission d'un son par un tel appareil entraînera la perte de la partie. Les appareils électroniques connectés doivent être rangés dans un sac qui reste à la table du joueur ou bien dans la boîte amenée par l'arbitre. Tout joueur ayant sa partie en cours et qui aura un appareil électronique connecté sur lui perdra la partie.

Article 10 : ARBITRES

Arbitre Principal : Cyprien DENOUS (Arbitre Fédéral Elite 1).

Arbitre Stagiaire : Eric LIMOUSIN (Arbitre Club)

Article 11 : ACCEPTATION REGLEMENT ET DIFFUSION PHOTOS JOUEURS

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement et acceptent la diffusion de leurs photos sur le site de du TEC et dans la presse locale.

L'arbitre principal :

Cyprien DENOUS

L'organisateur :

Philippe MARCHAND